

Démarche	: DRAAF Nouvelle-Aquitaine : Demande d'extraction de données du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) des aides attachées aux surfaces cultivées relevant de la PAC, et notamment du registre parcellaire graphique (RPG)
Organisme	: DRAAF Nouvelle Aquitaine / SRISET

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de Nouvelle Aquitaine (DRAAF NA) est chargée, sur le territoire de la région, de la communication de certaines données du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) d'aides attachées aux surfaces cultivées et relevant de la politique agricole commune (PAC), et en particulier du Registre parcellaire graphique (RPG) dit de niveau 2, à destination des services et opérateurs en charge d'une mission de service public.

Millésime diffusable

Le dernier millésime diffusable du RPG est le millésime 2024, pour lequel les montants des aides n'est pas encore disponible.

A moins d'une indication contraire, c'est celui-ci qui sera pris en compte pour votre demande.

Si vous avez besoin d'accéder aux montants des aides distribuées, les dernières disponibles sont celles de 2023 - pensez à coordonner si nécessaire le millésime de votre demande de parcellaire.

Identité du demandeur

Avertissement

2 cas particuliers de demandeurs ayant droit aux données mais pour lesquels la Draaf ne prendra pas en charge la demande. :

- les chambres d'agriculture doivent adresser leur demande à l'APCA, le contact est : Mickael Didat - mickael.didat@apca.chambagri.fr.

- les demandes concernant les missions d'animation Natura 2000 doivent être adressées au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

*Note : pour les organismes étant à la fois animateurs Natura 2000 et opérateurs PAEC, vous pouvez déposer cette demande sur le territoire de votre PAEC, et vous adresser au

DRAAF Nouvelle-Aquitaine : Demande d'extraction de données du système intégré de gestion et Conseil Régional pour territoire Natura 2000.*

Adresse

Téléphone

Adresse électronique

Coordonnées du délégué à la protection des données (DPD)

Prénom, nom, téléphone, adresse électronique

Note

La désignation d'un Délégué est obligatoire pour :

- les autorités et organismes publics (par exemple, les ministères, collectivités territoriales, établissements publics) ;
- les organismes dont les activités de base les amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle. Par exemple : les compagnies d'assurance ou les banques pour leurs fichiers clients, les opérateurs téléphoniques ou les fournisseurs d'accès internet ;
- les organismes dont les activités de base les amènent à traiter à grande échelle des données dites "sensibles" (données biométriques, génétiques, relatives à la santé, la vie sexuelle, l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale) ou relatives à des condamnations pénales et infractions.

Dans les autres cas, la désignation d'un Délégué à la protection des données est encouragée par la CNIL.

Coordonnées du responsable du traitement (RT)

Prénom, nom, téléphone, adresse électronique

Nature de l'organisme demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Service de l'État
- Collectivité
- Établissement public
- Organisme privé chargé d'une mission de service public
- Particulier

Nature et fondement juridique de la mission de Servie Publique nécessitant l'usage de données niveau 2

Périmètre géographique demandé

Conseils de mise en forme

Afin de nous permettre de traiter votre demande dans les meilleurs délais, il vous est conseillé de respecter un certain formalisme des périmètres géographiques fournis :

- fourniture d'une seule table géographique au format SHP, EPSG 2154, encodage UTF8 contenant autant d'objets géographiques que de périmètres d'extraction à distinguer ;
- un périmètre doit être constitué d'un seul objet surfacique fermé, sauf exception justifiée à signaler ;
- chaque objet doit être identifié de manière unique par un attribut numérique intitulé "id_zone" (ou un autre nom à préciser) qui sera propagé aux extractions réalisées afin de faciliter notamment les appariements et tris ultérieurs des extractions multi-périmètres ;
- l'ensemble des périmètres d'extraction doit être entièrement contenu dans le périmètre de compétence du demandeur, pièces justificatives à l'appui (délibérations, arrêtés, articles de loi...).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Zonages

Joindre la couche géographique zippée des zonages dans le respect des spécifications indiquées ci-dessus.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Périmètre de compétence

Pièces justificatives du périmètre de compétence : délibérations, arrêtés, articles de loi...

Observations

Indiquer ici toute particularité géographique de votre demande.

Enumération des données demandées

Millésime(s)

Par défaut, seul le dernier millésime disponible pour diffusion est transmis.

En cas de besoin de millésimes antérieurs (disponibles à partir de 2015 inclus) vous devez en faire la demande motivée ci-dessous.

Liste des millésimes supplémentaires demandés et motivations

Tables géographiques

Pour information, les extractions MAEC sont disponibles pour l'année 2024 et reprennent l'ensemble des parcelles et objets sous engagement cette année là, quelque soit la campagne de dépôt de la demande d'aide.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Parcelles et assolements

Maec et bio

Tables attributaires

Pour information, la table Exploitants est seulement disponible à partir du millésime 2020.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Exploitants (n°PACAGE et forme juridique)



DRAAF Nouvelle-Aquitaine : Demande d'extraction de données du système intégré de gestion et

Aides second pilier

Niveau 2+

Table complète des exploitants : réservée aux services de l'État exclusivement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Observations

Indiquer ici toute particularité de votre demande de données.

Historique de vos demandes

Actualisation

S'agit-il de l'actualisation d'une précédente demande ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Numéro de dossier

Si oui, indiquer le précédent numéro de dossier dématérialisé sous "démarches simplifiées".

Autre référence

A défaut, indiquer les références de la précédente demande (figurant notamment dans le nom du fichier transmis) ou tout élément permettant de la retrouver .

Inclure éventuellement des pièces-justificatives dans la partie plus bas : "pièce justificative apte à faciliter l'instruction".

Usage des données demandées

Intitulé de la mission de service public et références réglementaires

L'instruction du dossier prendra en compte la compatibilité des données sollicitées avec la mission de service public poursuivie.

Usages attendus des données (objectifs fonctionnels des traitements)

DRAAF Nouvelle-Aquitaine : Demande d'extraction de données du système intégré de gestion et

Description des traitements réalisés et en particulier des croisements de données

Attention : il est interdit de ré-identifier les exploitations agricoles à partir de croisement entre les données fournies et les autres données en possession du demandeur afin de reconstituer le niveau 2+ réservé aux seuls services de l'État.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative apte à faciliter l'instruction de la demande

Si plusieurs documents, ajouter un fichier compressé.

Attestation d'exactitude et acte d'engagement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déposer ici votre attestation d'exactitude et votre acte d'engagement